



## **HAUT CONSEIL DE LA COMMANDE PUBLIQUE A LA RÉUNION**

### **ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2020**

#### **INTRODUCTION DE LA SÉANCE PAR LE PRÉFET**

Le préfet remercie l'Université pour avoir accepté d'accueillir les membres de cette assemblée au sein de ce bâtiment emblématique qui symbolise le but du travail du HCCP, c'est-à-dire produire, pour la population du territoire, des biens et des services utiles, performants et valorisants pour les compétences locales et qui irriguent en retour notre économie.

Il remercie également les participants pour leur présence à cette réunion plénière.

Il rappelle que les puissances publiques investissent massivement à La Réunion et qu'il n'y a rien de discriminant à le souligner, bien au contraire. C'est là, à la fois, le symbole d'un engagement collectif à développer et à donner un avenir à ce territoire et une utilité bien pensée en cela qu'elle permet la croissance des entreprises et l'emploi des talents réunionnais.

La commande publique est donc, encore aujourd'hui, un des piliers de l'activité locale. Même si des ré-équilibrages seront sans doute nécessaires dans les années à venir – évolutions qui sont d'ailleurs au cœur des travaux du HCCP – la commande publique, dans son acceptation large, est un outil puissant au service de La Réunion.

Dans le contexte de crise sanitaire actuel cela est encore plus vrai. Par son caractère résilient, la commande publique doit servir – aux côtés de l'initiative privée, si féconde à La Réunion – à booster la reprise d'activité. C'est d'ailleurs pour cela que dans l'annonce du plan de relance effectuée il y a 15 jours, ont été clairement indiqués les nouveaux fléchages et les renforcements des engagements de l'État dans les investissements à venir.

Mais pour que cet effort, cet engagement des puissances publiques porte ses fruits, il faut être pragmatiques et vigilants quant à l'organisation de cette commande publique, afin d'en augmenter l'efficacité sur le territoire. C'est tout l'objet de ce Haut Conseil à la Commande Publique, renoué sous l'impulsion de Mme la ministre des Outre-Mer et placé sous l'animation de M. Dominique Vienne, président du CESER, que le préfet remercie d'avoir accepté cette lourde responsabilité.

Il conclut son mot d'introduction en précisant que l'objet de la réunion d'aujourd'hui est de présenter l'organisation qui a été mise en place ainsi que les résultats des travaux engagés depuis septembre dernier par les groupes de travail mais que c'est surtout l'occasion de présenter des pistes de travail réformées suite à la crise du COVID#19.

Enfin, c'est aussi pour le HCCP l'occasion d'échanger et de susciter une mobilisation renforcée des participants.

#### **I/ PRÉSENTATION DU HCCP PAR LE PRÉSIDENT, DOMINIQUE VIENNE**

Il rappelle que le HCCP a été créé en 2009 et que l'actuel HCCP 2.0 doit être plus offensif que défensif et que la commande publique (CP), qui est un secteur de l'économie à elle seule, doit être gérée de façon responsable.

Il souligne l'investissement des différents services de l'État au sein du HCCP et fait un rappel du fonctionnement du HCCP et de ses objectifs, à savoir :

- comment faire de l'achat ordinaire un acte de développement économique et social ?
- comment faire des espaces d'intelligence territoriale, des espaces de contractualisation, d'expérimentation et de partenariat ?
- comment transformer un acte de développement économique en espaces d'intelligence territoriale ?
- comment créer de la confiance et des bénéfices mutuellement profitables ?

Pour ce faire, il faut comprendre l'écosystème de la CP c'est-à-dire :

- identifier et caractériser la CP
- identifier et promouvoir l'offre de formation à la CP
- collaborer autour des bonnes pratiques
- créer un réseau d'acheteurs publics

L'accélération numérique passera par :

- le développement d'un portail numérique de la CP,
- la valorisation des outils existants
- la simplification numérique, avec une plateforme d'échanges.

Et la stratégie du bon achat sur le territoire permettra la maximisation de la CP.

Enfin la transformation du modèle socio-économique permettra de :

- anticiper les projets
- densifier et diversifier l'offre locale

animer des espaces d'intelligence territoriale de type comité de maximisation (COMAX), comme cela a pu se faire au Canada.

Le président rappelle le fonctionnement du HCCP, dont le secrétariat est assuré par les services du SGAR :

\* 7 groupes de travail dont l'action est de réfléchir sur les actions transversales suivantes :

GT1 : financements et délais de paiement, pour augmenter le volume de travaux et améliorer la trésorerie des entreprises,

GT2 : performance économique de la CP, par le sourcing et la formation,

GT3 : études et prospectives ; recensement de l'ensemble de la CP (BTP, restauration collective (10.000 repas/j)... ) pour permettre l'anticipation et la montée en compétence de l'offre locale,

GT4 : accès à la CP des TPE-PME par la mise en œuvre de la stratégie du bon achat,

GT5 : clauses environnementales, pour le développement de la transition écologique,

GT6 : clauses sociales pour permettre une commande locale inclusive,

GT7 : innovation dans la CP , pour accélérer la montée en gamme et la diversification de l'offre locale (et faire émerger des start up réunionnaises)

\* 1 comité technique composé des pilotes des GT, du président et du SGAR

\* 1 comité plénier qui regroupe les pilotes des GT, le SGAR, les représentants des collectivités, les interlocuteurs du monde économique, les représentants socio-professionnels et divers invités.

Il se réunit deux fois par an et doit être un espace de dialogue social territorial.

## II/ PRÉSENTATION DES DONNÉES CHIFFRÉES

### A/ M. Vincent Launay, chargé de mission HCCP

La DP s'élève à 0,82 Md€ d'investissements et 1,1 Md€ de fonctionnement sur un total de 10,8 Md€ de dotation nationale.

Le poids de l'investissement public/pib de l'année est de 4,6 % à La Réunion, contre 3,3 % en métropole.

En ce qui concerne les délais de paiement pour les services de l'État, les résultats sont peu différents entre le niveau national et La Réunion. La différence est davantage marquée pour la SPL et le secteur hospitalier.

Le BTP a réalisé 1,25Md€ de travaux en 2019 mais les marchés publiés sont en baisse de 33 % sur les 6 premiers mois de l'année 2020.

238 opérations sont prévues sur la période 2020/2025, pour 645M€ de travaux intégrant les plans de relance des conseils régional et départemental.

À ce jour, 118 opérations, pour 206M€ sont prévues pour le second semestre 2020 et 75 opérations pour 238 M€ en 2021. la liste de ces opérations figure sur le site [www.btp-reunion.net](http://www.btp-reunion.net).

À noter que dans les dispositifs d'aide prévus dans le cadre de la relance post-covid, l'État a garanti 82,4M€ de prêts, que le Fonds national de solidarité a attribué 9,4 M€ au secteur de la construction et que 1,1 M€ de report d'échéances fiscales été accordé.

Par ailleurs, 2.044 établissements ont déposé une demande d'activité partielle concernant 15.680 salariés (au 8 juin).

#### **B/ M. Christian Quéré, directeur de la BPI**

L'entreprise dispose d'un droit de tirage de 3/12ème de sa prévision de créances

La BPI propose un contrat de 12 mois avec les entreprises intéressées mais cela a un coût pour elles.

Des factures pour un montant de 125 millions € ont été garanties en 2019.

Environ 200 TPE ont été concernées, surtout dans le bâtiment.

L'outil utilisé est national et la BPI ne dispose pas d'informations sur l'affacturage inversé.

Le COVID19 a mis l'accent sur d'autres priorités depuis mars 2020.

Le marché le demande alors il faut trouver une solution.

Les banques ont des outils pour se couvrir auprès de BPI.

#### **C/ Mme Nathalie Jouhanin, directrice adjointe de la DRFIP**

Ses propos sont repris en point 3/A dans le cadre de la restitution des travaux du GT1 (délais de paiement et l'affacturage inversé).

Le préfet préconise de relancer l'information et de sensibiliser les collectivités en la matière après les élections municipales et celles des intercommunalités.

Le président Vienne précise que les frais financiers supportés par les entreprises sont supérieurs au taux d'escompte de 1 à 2 % payé au factor, d'où l'intérêt de cette procédure pour les entreprises.

Elles pourront ainsi baisser leurs prix car pour l'instant elles les augmentent pour anticiper des retards de paiement.

M. Boyer/CAPEB n'est pas d'accord avec cette idée et estime que les prix sont déjà tirés au maximum vers le bas du fait de la concurrence.

#### **D/ Murielle Legros, directrice de la CERBTP**

En 2019, le secteur du BTP affiche un bilan prévisionnel de travaux réalisés de 1.250M€. Cela représente une baisse d'activité de 11% par rapport à 2018.

Le niveau des constructions publiques est resté bien orienté alors que pour le logement social, le niveau d'encours de travaux a diminué de 20%, par une diminution des mises en chantier de logements.

Les chantiers traditionnels de travaux publics ont diminué de 3%. Concernant les travaux de la NRL, 150M€ de travaux ont été mandatés.

Concernant les premiers indicateurs de conjoncture de 2020, le niveau des consultations de travaux est en forte baisse de 33% à juin 2020 par rapport à la même période en 2019, avec pour effet une baisse d'activité pour les entreprises qui pourraient se faire ressentir d'ici la fin de l'année.

#### Volumétrie de travaux :

238 opérations pour 645M€ de travaux ont été recensés sur la période 2020/2025.

Ce chiffre est à consolider et comprend notamment les 200M€ du plan de relance du conseil départemental.

Sur les 645 M€, 41% concernent la réalisation de bâtiments fonctionnels, 19% des logements sociaux et 40% des travaux publics. La moitié de ses opérations sont encore en phase de maîtrise d'œuvre.

À court terme, sur le second semestre 2020, 118 opérations seraient prêtes à être lancées pour 206M€.

#### Recours aux dispositifs d'aides :

Les entreprises du secteur ont fait appel au PGE à hauteur de 82M€.

Pour les plus petites entreprises, 9,4€ du volet 1 du fonds national de solidarité ont été attribués.

Le report des échéances fiscales s'élève à 1,1M€ et 15.680 salariés ont été mis en activité partielle au 08/06.

## **DISCUSSIONS**

Le préfet rappelle qu'il est prévu 645 M€ de travaux sur les 5 prochaines années pour la réalisation de 238 opérations et que le plan logement OM a repris plusieurs propositions locales.

M. Lebon/FRBTP estime que cela n'est pas suffisant et que ce n'est, à ce jour, que du déclaratif.

M. Rickmounie/CAPEB s'interroge sur la part dont bénéficieront les TPE qui représentent une grosse partie des entreprises du BTP.

La CAPEB ne participera plus à la CERBTP.

Le président Vienne insiste sur la nécessité d'obtenir des statistiques sur la part des attributions des marchés aux TPE et informe l'assemblée que l'article 2 de l'ordonnance 202-738 du 17 juin (JO du 18/06) prévoit que « Les marchés globaux mentionnés à l'article L. 2171-1 du code de la CP prévoient la part minimale de l'exécution du marché que le titulaire s'engage à confier directement ou indirectement à des PME ou à des artisans. Cette part ne peut être inférieure à 10% du montant prévisionnel du marché sauf lorsque la structure économique du secteur concerné ne le permet pas. L'acheteur tient compte, parmi les critères d'attribution du marché global, de la part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des PME ou à des artisans. »

M. Balmine/CGTR précise que les syndicats salariés veulent savoir de quoi sera fait l'avenir.

Les élections municipales cette année et les régionales en 2021 freinent le lancement des projets.

Qu'en sera-t-il des 140 M€ que la région va mettre dans le bâtiment ? Quid de l'avancement des travaux de réalisation de la NRL ?

Quelle est la place de La Réunion dans le plan logement ? Quid des logements sociaux ?

Le préfet répond qu'il n'a pas une totale visibilité sur les opérations lancées par les bailleurs mais que 22M€ sont engagés sur la LBU et que l'essence même du HCCP est bien de faire avancer ces dossiers. Quant aux difficultés rencontrées pour la délivrance des permis de construire, cela relève des compétences des collectivités territoriales.

Le président Vienne envisage la création d'un GT spécifique « suivi d'activité », car il ne faut pas que la commande publique soit toujours gérée dans l'urgence.

M. Mattera/DIECCTE rappelle que le secteur du BTP a été profondément touché par la crise covid (18 % des demandes d'indemnisation et 27.000 salariés sont en chômage partiel)

M. Lebon/FRBTP précise que le logement social représente 2000 logements sur le 2ème semestre 2020 et que 3000 sont en réserve. Il va fournir la liste des opérations qui vont être lancées et regrette que 700 M€ sont actuellement bloqués sur les trois prochaines années.

M. Vandomel/CINOV constate que 275 M€ de commandes ne bénéficient pas à La Réunion et sont passées vers l'extérieur.

Chaque acteur a besoin d'indicateurs, d'informations. Cela peut être fait rapidement et il faut que ce soit pérennisé et suivi tous les 2 à 3 mois selon un calendrier précis années électorales ou pas.

Pour ce faire, le SGAR préconise de trouver les bons outils, et cela fera l'objet du travail des GT.

### **III/ PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### **A/ GROUPE 1 : Financement et délais de paiement, présenté par Nathalie Jouhanin / DRFIP** *Présentation réalisée avec l'aide de l'IEDOM*

L'objectif du groupe est de proposer des voies d'amélioration des délais de paiement par les acteurs publics et recenser/diffuser les bonnes pratiques.

La première réunion de travail prévue le 18/03 a été annulée en raison du confinement et devra être reprogrammée. À l'ordre du jour :

- identifier ce qui ralentit les délais de paiement, les leviers dont on dispose pour les améliorer
- faire émerger les bonnes pratiques et formuler des propositions pour une amélioration des délais de paiement.

Une réflexion sur la mobilisation des outils financiers fera l'objet de séances de travail spécifiques. Le GT travaillera également sur quelques livrables dans l'année à venir (guide du service fait – mémo sur certains outils financiers méconnus ou peu utilisés notamment l'affacturage inversé...).

#### **1/ État des lieux des délais de paiement du secteur public - comparaison de ces délais entre le national et les DOM pris dans leur ensemble**

On constate que les résultats sont peu différents entre le national (16,3 jours) et les DOM (20,8 jours) en ce qui concerne les services de l'État.

Par contre, en ce qui concerne le secteur public local et hospitalier, la différence est très marquée entre la métropole et les DOM : le DGP moyen est près de 2,5 fois plus élevé dans les DOM qu'en métropole (*chiffres 2018 : 66,5 jours en DOM / 27,5 jours en métropole*), le DGP médian près de 3 fois (*43,8 jours contre 14,9 jours*) et le DGP du dernier décile + de 4 fois supérieur (*151,8 jours contre 35,8 jours en métropole*)

#### **2/ DGP de la sphère État à La Réunion**

Le DGP court de la date de réception de la facture (ou de la constatation du service fait si celle-ci est postérieure) à la date de rapprochement de la demande de paiement, auquel s'ajoute 1jour de délai bancaire.

Les jours de suspension gestionnaire et comptable sont déduits du délai.

C'est l'indicateur classiquement utilisé et le DGP global couvre l'ensemble du périmètre de la dépense de l'État (dépenses de fonctionnement, subventions, interventions, commande publique...).

Il était de 20,55 jours en 2019 avec environ 110.000 demandes de paiement DP traitées par an.

Pour le DGP de la seule commande publique, soit environ 60.000 DP par an :

- 1er constat : le DGP moyen est largement sous le seuil légal des 30 jours de paiement,
- 2ème constat : il est quasi identique au national (19,65 jours à La Réunion contre 19,42 au national en 2019) et il s'est bien amélioré puisqu'il était de 22 jours en 2018.

#### **3/ DGP des collectivités locales à La Réunion**

Rappel liminaire : le DGP légal est de 30 jours pour les CL et de 50 jours pour les hôpitaux. À l'intérieur de ce délai, il y a un temps réservé à l'ordonnateur et un autre au comptable. Celui du comptable est de 10 jours pour les collectivités territoriales et de 15 jours pour les établissements publics de santé. L'ordonnateur a ainsi un délai maximum d'intervention à l'intérieur du DGP respectivement de 20 et 35 jours.

Le délai global de paiement (DGP) est resté stable entre 2018 et 2019 à 43,7 – 43,8 jours. Si on extourne du DGP global les hôpitaux pour lesquels le délai légal est de 50 jours, le DGP n'est plus qu'à 37,3 jours mais en allongement de 2,5 % par rapport à 2018.

Il est très supérieur au DGP national qui lui est passé sous les 28 jours en 2019

Globalement, le délai du comptable respecte le délai réglementaire et reste constant à 6,4 jours, équivalent au délai moyen national en 2019.

Côté ordonnateur, le délai reste également globalement stable entre 2018 et 2019 à un peu plus de 37 jours, donc en dépassement du délai prescrit.

Ces chiffres cachent cependant des dispersions importantes.

Une note positive concerne le taux de paiement à 30 jours qui est passé de 57,5 % en 2018 à 66,5 % en 2019 (dispersion de 35 à 79 %). Cela représente une progression de 12,6 %.

La progression n'est cependant pas homogène, quelques collectivités locales décrochant.

22 des 31 collectivités principales (communes, EPCI, département, région) voient leur résultat s'améliorer ou rester stable.

#### **4/ Comparatif des situations à fin mai 2020 par rapport à fin mai 2019**

##### **Pour la dépense de l'État :**

On constate :

\* une baisse significative du nombre de demandes de paiement (DP) traitées (presque -20% - environ 33.000 DP au lieu de 41.000 en 2019).

\* que le délai global de paiement (DGP) moyen ne s'est pas dégradé et s'est même amélioré de près d'un jour, passant de 21,72 jours à 20,76 jours, ce qui signifie que la baisse du nombre de DP traitées traduit possiblement pour partie des factures qui ne sont pas encore dans le circuit de mise en paiement (« dans les tiroirs » des gestionnaires) mais surtout la baisse d'activité économique.

##### **Pour les collectivités locales :**

Fin mai 2020, le DGP moyen s'établit à 39,6 jours (contre 36,8 jours pour la même période N-1) soit presque 3 jours de plus, ce qui représente un allongement du DGP de 7,6 %.

Parallèlement le taux de paiement dans les 30 jours a gagné 1,1 point ce qui représente une progression de 2 %.

Le président Vienne précise que la CINOR a trouvé un factor pour 10 M euros de volume.

Pour M. Buffi/CPME, les banques ne sont pas assez impliquées dans l'affacturage inversé qu'elles estiment non adapté à la situation locale.

Il leur demande d'inventer un système qui puisse bénéficier aux entreprises réunionnaises voire trouver un autre nom pour ce système si besoin.

#### **B/ GROUPE 4 : Accès à la commande publique des TPE-PME, présenté par Jacques Maunier / Chambre des Métiers**

##### **1/ Contexte et cadre de travail :**

Pour la première réunion du GT4 qui s'est réunie le 19 février 2020, il a été privilégié la rencontre avec les représentants des entreprises issues des différents secteurs professionnels, toutes activités confondues. Une deuxième réunion devait concerner les donneurs d'ordre et les autres partenaires, mais elle ne s'est pas tenue du fait du confinement.

Les objectifs du GT :

- recenser les principaux freins à l'accès des TPE-PME locales aux marchés publics
- identifier les pistes de solutions à mettre en œuvre
- et organiser les travaux de mise en œuvre des solutions par des Ateliers spécialisés.

## **2/ Inventaire des ressources disponibles pour les entreprises :**

Rappels des principales dispositions réglementaires en faveur des TPE/PME :

\*Points essentiels du Code des Marchés Publics 2019 :

- Priorisation de l'allotissement et amplification par l'insertion du plan de sous-traitance en application de la loi « Égalité Réelle »
- Recommandation du recours au « sourcing »
- Accentuation de la dématérialisation
- Re conduite des mesures principales (ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application : décret 2016-360)

\*Décret N°2019-1344 du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

- Relèvement du seuil des « petits marchés » à 40.000 €
- Revalorisation des avances pour les TPE-PME

\*Autres dispositions :

- Obligations de la facturation électronique : CHORUS PRO

Publications récentes de guides pratiques à destination des entreprises :

\*Guide pratique pour faciliter l'accès des TPE-PME à la Commande Publique par l'Observatoire Économique de la Commande Publique (OECF) -Ministère de l'Économie et des Finances (juin 2019).

\* « Marchés Publics inférieurs à 40.000 € HT. Moins de formalités, plus d'opportunités ! » par la Médiation des Entreprises en collaboration avec CMA France, CPME, MEDEF et U2P.

## **3/ Méthode mise en œuvre :**

Un tour de table exhaustif de l'ensemble des organisations professionnelles et autres associations représentant les corps de métiers concernés par la commande publique a été effectué afin de recenser les principaux freins à l'accès des TPE/PME locales aux marchés.

Des propositions de solutions ont ensuite été avancées.

## **4/ Pistes de solutions proposées par les professionnels :**

Elles se regroupent selon les 7 thèmes suivants :

\* Faciliter l'accès des entreprises à l'information sur les marchés et visibilité de l'offre locale :

- Harmonisation des plateformes numériques et autres portails d'information sur les marchés.
- Centralisation des informations sur les entreprises et l'offre locales.
- Démultiplication des Journées du Territoire dans les 4 micro-régions.

\* Développer l'accompagnement des entreprises pour la maîtrise du Code des Marchés Publics et pour le recours à la dématérialisation :

- Mobilisation des Cellules Marchés Publics des chambres consulaires.
- Mise en œuvre du Tutorat entre entreprises de taille différente.

\* Élargir l'offre de formation des chefs d'entreprises sur la commande publique et flécher les financements nécessaires.

\* Harmoniser les bonnes pratiques et les compétences des services achats des Donneurs d'Ordre par la formation : Mobilisation des services de l'État et du CNFPT.

\* Adapter les cahiers des charges des marchés pour une plus grande prise en compte des ressources, des productions et des services existant sur le Territoire :

- Généralisation du « sourcing ».
- Recours autant que possible aux accords cadre.

\* Réduire les délais de paiement :

- Mise en œuvre des paiements immédiats (Marchés inférieurs à 40.000€).
- Favoriser l'usage de la carte d'achat.
- Mise œuvre de l'affacturage inversé.

\* Poursuivre voire amplifier les actions de l'Association SBA sur ses 3 axes :

- L'Anticipation.
- L'Adaptation.
- L'Ancrage territorial.

### **C/ GROUPE 5 : Clauses environnementales, présenté par Stéphanie Bascou et Stéphane Mariotti / DEAL**

Les objectifs du groupe 5 sont les suivants :

- Construire une boîte à outils pour favoriser le déploiement de ces clauses par les MOE / MOA,
- Élargir le champ des clauses environnementales à d'autres secteurs que celui des travaux du BTP (tourisme, pôle emploi...)

Informations sur les travaux réalisés :

- Partage des bonnes pratiques (guide, charte,...) à l'échelle du territoire,
- Processus d'amélioration de la gestion des déchets – Économie circulaire (zéro déchets sur les chantiers),
- Développement des circuits courts et lutte contre le gaspillage alimentaire (10.000 repas par jour au CHU),

Mise en place des critères d'exécution et clauses environnementales tout en étant capable d'en évaluer l'impact (PCAET ? Suivi et évaluation des clauses environnementales)

Perspectives et besoins :

- Moyens dédiés et formation
- Appropriation

### **D/ GROUPE 6 : Clauses sociales, présenté par Benjamin Coudriet / DIECCTE**

Les clauses « sociales » peuvent être introduites dans les marchés publics - mais aussi dans les marchés passés par les entreprises - pour s'assurer qu'une partie du travail à réaliser sera confiée à des personnes éloignées de l'emploi (difficultés sociales, expérience professionnelle ou niveau de qualification insuffisants ou inadaptés, situation de handicap, victimes de discriminations, demandeurs d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville).

Elles représentent un outil puissant des politiques d'inclusion dans l'emploi. Sans coût supplémentaire pour le donneur d'ordre, elles ont vocation à permettre à la fois de donner un emploi - et souvent un accompagnement - à des personnes en difficulté, de les faire monter en compétences, de répondre aux problèmes de recrutement et de tensions sur le marché du travail rencontrés par certains secteurs et de donner corps au devoir de solidarité des pouvoirs publics et de responsabilité sociale des entreprises.

Selon le ministère chargé du travail, le plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2015-2020 devait conduire à systématiser l'utilisation des clauses sociales et d'en faire un réflexe pour les acheteurs publics. Les employeurs disposent de trois formes de solution d'insertion (embauche directe, mise à disposition de personnels par l'intermédiaire de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), recours à la sous-traitance ou à la co-traitance). Enfin, il faut observer que les secteurs dans lesquels les clauses peuvent être mises en œuvre sont très larges lorsque celles-ci sont rédigées de manière adaptée.



Pour autant des marges de manœuvre demeurent. Le haut commissaire à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises le rappelait dans un communiqué commun du 12 mai dernier au côté d'Alliance Ville Emploi et des têtes de réseaux de l'IAE, invitant à redoubler d'effort pour les clauses d'insertion.

### **1/ Point sur les objectifs initiaux du groupe :**

- . Présentation de l'achat socialement responsable (contexte, enjeux et outils),
- . Présentation de l'instruction ministérielle du 11 avril 2019 relative à la mise en œuvre des clauses sociales favorisant l'accès au marché du travail pour les personnes qui en sont éloignées (publics cibles, emploi pérenne, pilotage territorial, outils et ressources mobilisables),
- . Présentation de la démarche en région.

### **2/ Membres du groupe :**

Forte mobilisation des acteurs de l'insertion, du service public de l'emploi (pôle emploi, association régionale des missions locales), des collectivités locales (Région, Département, TCO, CIREST), des chambres consulaires, de la chambre régionale pour l'économie sociale et solidaire, d'opérateurs de compétence, du CHU, de la FRBTP...

### **3/ Point sur les travaux menés et engagés :**

- Premier état des lieux des pratiques d'achat socialement responsable (ASR) à La Réunion en cours : identification des bonnes pratiques, zones blanches, freins à la mise en œuvre, Périmètre de l'étude : services de l'État, EPA et EPIC, collectivités territoriales, Une quarantaine de pouvoirs adjudicateurs doivent être rencontrés (services de l'État, EPIC, CT) et deux questionnaires (général et technique) proposés.

- Données partielles :

- . 32% des pouvoirs adjudicateurs ont transmis pour le moment des données chiffrées,
- . 54% des MoP sont accompagnés par les maisons de l'emploi,
- . la large majorité de l'achat socialement responsable pratiqué relève de la clause sociale d'insertion,
- . le reste correspond à la passation de marchés réservés. Deux MO ont adopté un SPASER et un MO élabore actuellement le sien.

### **4/ Perspectives et besoins (nouveaux membres, études / analyses...).**

- . Poursuite de l'état des lieux,
- . Création et animation d'un réseau de facilitateurs (Espace d'intelligence territoriale),
- . Développement de la clause strictement sociale en plus de la clause sociale d'insertion (en lien avec la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales, dialogue social avec les branches, progrès social...),
- . Développement des marchés réservés avec le secteur de l'IAE, de l'économie sociale et solidaire, et lien avec les groupements pour l'emploi l'insertion et la qualification,
- . Renforcement des parcours d'insertion en lien avec le service public de l'emploi de proximité (définition d'un document de suivi...),
- . Informations collectives à destination des entreprises,
- . Formation à destination des maîtrises d'ouvrage,
- . Observatoire de l'achat socialement responsable,
- . Trophées de l'achat socialement responsable.

## **IV/ TRAVAUX ENGAGES ET PERSPECTIVES**

**A/ Projet d'étude sur la formation dans le domaine de la commande publique à la Réunion, présenté par Mme Patricia ASSOUNE, représentante de la directrice du CNFPT**

La formation est véritable levier pour la performance des politiques publiques et le développement du territoire. Outre la professionnalisation des acteurs, elle est également un vecteur d'intelligence collective.

Le projet d'étude partenariale sur la formation à la commande publique à La Réunion devrait permettre d'améliorer la professionnalisation des différents acteurs intervenants dans le processus de la commande publique : élus, cadres administratifs des fonctions publiques, chefs d'entreprise.

L'étude sera portée en terme financier notamment par plusieurs partenaires. L'université de La Réunion pourra être associée pour le public étudiant.

L'étude devrait se décliner en plusieurs points :

- Réaliser un état des lieux de l'existant : les formations mises en œuvre sur le territoire, leur contenu, les publics touchés,
- Réaliser une analyse fine des besoins de formations des différents acteurs publics et privés,
- Faire des préconisations, dresser des pistes d'action.

Les objectifs visés à terme sont :

- Une culture partagée de l'achat public alliant régularité des actes, performance de la gestion publique et soutien au tissu économique,
- Une offre de formation adaptée et renforcée sur le plan qualitatif et quantitatif,
- Un cadre favorisant la synergie entre acheteurs des trois fonctions publiques et entre acteurs publics et privés.

À ce dernier titre, le CNFPT anime un réseau professionnel des acheteurs publics et un réseau des développeurs économiques ouvert l'année dernière aux chambres consulaires.

Le président VIENNE insiste sur l'importance de la formation des élus.

## **B/ Initiative « Outre-mer en Commun » présenté par Mme Mounia Ait Ofkir /AFD**

### **1/ Présentation générale**

L'AFD a élaboré une série de propositions destinées à répondre à l'impact de la crise dans les territoires ultramarins, en symétrie avec l'initiative Santé en Commun mise en œuvre dans les États Étrangers.

Cette initiative ultramarine, baptisée « Outre-mer en Commun », comporte trois volets qui cumulés sont estimés à plus d'1Md€ pour tous les outremer (dont 500 M€ pour le Pacifique):

- Un volet urgence sanitaire,
- Un volet urgence économique,
- Un volet relance durable.

Cette initiative permet de valoriser, à ressources constantes dans les départements d'Outremer, l'ensemble des outils mobilisés par l'AFD pour répondre aux besoins des acteurs publics et privés ultramarins dans le contexte de crise actuel, avec des effets à très court terme et à moyen-long terme dans le cadre de la reconstruction post COVID 19.

### **2/ Contenu**

Cette initiative se décline donc en 3 volets ; je commencerai tout d'abord par le volet « urgence économique » qui pourra avoir un impact permettant améliorer les délais de paiement des CL :

**a. « Urgence économique »** (avec impact sur trésorerie, capacité d'emprunt et délais de paiement).  
Ce volet s'articule autour de deux axes majeurs :

**PREMIER AXE** : Le soutien à l'équilibre financier des collectivités locales se matérialise par les mesures suivantes :

1. Instruire les reports d'échéances de 6 mois des prêts aux collectivités locales,

L'AFD examine les demandes de report d'échéances de prêts de 6 mois (15 reçues à ce jour, un petit tiers provenant des collectivités territoriales) et s'alignera, le cas échéant avec les co-financiers (banques publiques et commerciales) ; on privilégie le paiement des intérêts dès la 1<sup>ère</sup> échéance en fin du report (évite leur capitalisation) ainsi que des échéances moratoriées ; à défaut et dans l'ordre : un lissage K+I sur 4 ans, un lissage sur la durée résiduelle du prêt, un report in fine ou encore un allongement de la durée du crédit correspondant à la durée du moratoire).

2. Accélérer les décaissements sur les financements en place, cela concerne en priorité les prêts budgétaires, notamment les plus importants)

3. Accélérer les instructions des prêts budgétaires annuels des collectivités qui sont des prêts à décaissement rapide.

4. Sans oublier une offre qui n'est pas spécifique à l'initiative Outre-mer en Commun mais il est important de le rappeler : les prêts de préfinancements de subventions d'État ou Européennes qui permettent aux collectivités de disposer de la trésorerie pour financer les investissements éligibles.

Ces trois mesures spécifiques sont effectives depuis le mois de mars et ont un impact rapide qui devrait permettre de soulager la trésorerie des collectivités et de maintenir les programmes et les rythmes d'investissement. Nos équipes travaillent en étroite collaboration avec les services des collectivités pour poursuivre cette dynamique.

D'autres mesures sont envisagées ou tout du moins au stade de l'expérimentation. :

5. C'est le cas pour l'expérimentation d'un prêt de préfinancement du Fonds de Compensation TVA à Mayotte ;

Le nouvel outil de préfinancement du FCTVA devrait démarrer avec une enveloppe estimative de 25 M€ en 2020 et 25 M€ en 2021. Si cette expérience est concluante, nous pourrions envisager une généralisation départements et régions d'outre-mer en 2021.

6. Des prêts d'urgence d'aide à l'investissement sont également envisagés.

Il s'agirait de prêts sur 20 ans, avec 3 ans de différé, accordés sur la base d'une liste dressée avec la Préfecture à partir des projets retenus dans les Contrats de Convergence et de Transition (ou autres contrats collectivités-État). Les modalités de déblocage de ces prêts seraient accélérées, avec un versement de 40% du marché à la signature pour les entreprises bénéficiaires. Ils s'effectueraient avec les outils financiers actuels.

DEUXIÈME AXE de ce volet urgence économique consiste à accompagner l'effort de soutien aux entreprises ultramarines

1. Comme pour le secteur public, l'initiative Outremer En Commun prévoit d'accorder un report d'échéance de 6 mois des prêts aux entreprises que nous avons en portefeuille

2. Elle prévoit également d'étudier l'opportunité d'une offre de refinancement des banques à l'instar des lignes de refinancement proposées aux banques de la place en 2012 après la crise financière (300 M€ au total). Il s'agit d'accompagner les banques commerciales en soutien à la relance économique en particulier auprès des PME dans la mesure du possible sur une trajectoire durable. Les échanges au sein de la FBF Réunion ont démarré pour sonder leur intérêt a priori pour un tel dispositif.

3. Une 3<sup>ème</sup> mesure consiste à accorder des lignes de crédits à l'ADIE pour apporter un appui aux TPE les plus fragiles.

L'AFD devrait accorder à l'ADIE une ligne de crédit dédiée aux outre-mer d'un montant de 28 M€ pour renforcer ses capacités d'octroi de microcrédit.

**b. S'agissant du second volet, « Urgence sanitaire »** il se décline en deux axes :

1. Un axe régional par le Renforcement des réseaux de surveillance et de réponse à l'épidémie à l'échelon régional ;

L'AFD a accordé en avril un financement complémentaire de 2M€ (en dons, sur P. 209) au Réseau de Surveillance et d'investigation des épidémies de l'Océan indien des Etats membres de la Commission de l'Océan indien (RSIE).

2. La participation au plan national de désendettement des hôpitaux lancé par l'État ;

Avec près de 750 M€ d'encours (public et privé), l'AFD est le premier bailleur des établissements publics de santé ultramarins. A la Réunion, le secteur de la santé représente environ 250 M€ d'encours. Elle sera aux côtés de l'État pour participer au plan national de désendettement des hôpitaux en vue de redonner aux établissements ultramarins des capacités d'emprunt pour leur modernisation et accompagner la mise en œuvre des mesures qui résulteront du Ségur de la Santé dans les Outre-mer.

**c. Enfin, nous serons aux côtés des faiseurs des politiques publiques pour accompagner la « Relance durable » :**

Grâce au nouveau Fonds Outre-Mer 5.0 (doté de 17,5M€), l'AFD entend favoriser une relance inclusive et décarbonée avec le financement d'études sur ce sujet et celui des nouveaux modèles agricoles et alimentaires tirant les conséquences de la crise sur la sécurité/autonomie alimentaire et participant à la reprise post covid.

Concernant le Fonds Outre-mer 5.0, à ce jour :

- 4 M€ ont été réservés pour les demandes décentralisées (validation par les préfetures) Pour la Réunion, 500 K€ sont déjà validés et en cours de mise en œuvre. Ces études permettront d'accompagner et orienter les investissements des acteurs locaux dans la Trajectoire des 5.0

- Ce fonds comporte un volet à destination des organisations de la société civile

- Elles portent sur des thématiques diverses : efficacité énergétique, schéma directeur de transports en commun, lutte contre l'exclusion et la vulnérabilité des populations

- 1,2 M€ a été réservé pour la mise en œuvre du plan eau DOM ;

- trois études ont été validées sur le volet recherche ; dont une étude consacrée à la relance décarbonée et inclusive dans les territoires ultramarins (pacifique et Antilles)

À noter que LA FORMATION Mouv'outremer, accompagnant la Trajectoire outre-mer 5.0, a officiellement été lancé par la Ministre des outre-mer le 28 mai dernier. Pour rappel, Mouv'outremer va être déployé sur l'ensemble des territoires d'outre-mer par grands ensembles tout au long de 2020/2021 : Antilles-Guyane ; Océan Indien ; Pacifique ; Saint Pierre et Miquelon. La première formation se tiendra sur la zone Antilles –Guyane, avec une ouverture de la phase de recrutement fin juin 2020 et un début de la formation fin septembre. Informations sur : [www.mouvoutremer.fr](http://www.mouvoutremer.fr)

## CONCLUSIONS

Le président Vienne remercie les participants pour leur écoute durant ce temps d'échange.

Il préconise la création d'un GT propre à la programmation et prend acte de l'impatience justifiée des entreprises en cette période

Réceptif aux propositions, il rappelle de :

. ne pas oublier l'existence du Comité régional de l'habitat et du logement (CHL),

. vérifier l'écosystème de la CP,

. réinvestir les institutions,

. faire du HCCP un espace de facilitation mais pas le punching-ball de ce qui ne fonctionne pas !

Le préfet remercie les organisateurs de cette réunion et les participants pour la qualité de leurs remarques et la richesse des échanges proposés.

Il rappelle une nouvelle fois l'importance de la commande publique et pas seulement en ce qu'elle génère en chiffre d'affaires mais surtout en ce qu'elle trace comme chemin dans le développement

économique d'un territoire. Et le HCCP a été créé justement pour ça : construire un chemin commun, local, pour que la commande publique y laisse son empreinte.

Et ce chemin ne peut être construit qu'en répondant à deux exigences : celle de la régularité tout d'abord, de l'inscription de la démarche dans le temps.

C'est pourquoi, le comité technique du HCCP se réunira dès le 1<sup>er</sup> juillet et que les groupes de travail continueront leurs échanges durant tout ce deuxième semestre afin de revenir en plénière dès le mois de décembre de cette année.

Régularité donc mais également engagement. C'est pourquoi le préfet invite tous les participants à rejoindre les différents groupes de travail et à s'investir dans la co-construction de leurs thématiques respectives.

Car les sujets de la commande publique ne doivent pas être que des sujets d'experts et méritent l'engagement de tout un chacun.

Il lève la séance en remerciant les participants pour votre attention.